



## Actualités du SEVF...



Eh oui! Nous voyons poindre le congé du temps des Fêtes avec fébrilité (et soulagement peut-être!)... Et comme nous arrivons à la fin de l'année civile 2024, nous pourrions nous amuser à jouer à « **l'heure des bilans** ». Du côté syndical, le fait marquant de 2024 est incontestablement **la négociation nationale** qui s'est conclue avec des **résultats mitigés**. Si la négociation intersectorielle (salaire, retraite, droits parentaux...) a été jugée satisfaisante, ce n'est pas le cas de la négociation sectorielle (conditions de travail pour le personnel enseignant). Nous n'avons qu'à nous rappeler que le SEVF avait rejeté à 50,22% cette dernière proposition.

Quoi qu'il en soit, les ententes sectorielle et intersectorielle ont été acceptées au niveau provincial. Mais ce n'est pas parce que la négociation nationale est terminée que nous ne pouvons plus penser à agir pour améliorer nos conditions d'exercice. C'est pourquoi notre Fédération, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), poursuit actuellement **l'Offensive pédagogique et professionnelle** (débutée il y a quelques années)... et le SEVF y participe activement. Ainsi, nous avons déjà pu parler d'évaluation des apprentissages et d'incivilités en milieu de travail (voir, un peu plus loin dans *L'abCD*, les résultats du sondage mené à l'automne dernier).

Et puisque nous abordons le sujet, la FSE-CSQ a publié une dernière mise à jour de son **Guide professionnel et pédagogique**. Cet outil fort pratique a été distribué par le SEVF lors du Conseil de délégués (CD) du 10 décembre 2024. Intéressant à savoir: la **quatrième de couverture** contient un **lien permettant l'accès électronique à ce Guide** (avec toutes les mises à jour qui devront être faites en cours de route).

# États financiers du SEVF au 30

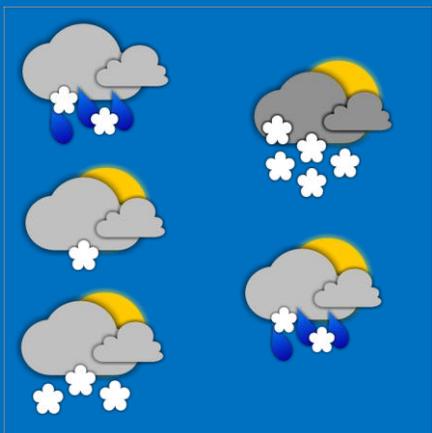
juin 2024

2425-CD-023

Les personnes déléguées présentes au CD de décembre dernier ont adopté les états financiers du SEVF au 30 juin 2024. Sans surprise, il s'agit d'un **exercice déficitaire pour les affaires courantes** (de près de 486 000\$) étant donné la négociation nationale qui a eu lieu et qui s'est conclue en 2024. Il est important de spécifier que **ce déficit annuel comprend une somme avoisinant les 415 000\$ en provenance du Fonds de résistance syndical** (fonds servant aux compensations reliées aux pertes salariales encourues par nos membres à cause des journées de grève). Pour les détails sur ces états financiers, les personnes déléguées de tous les établissements ont le document papier en leur possession, n'hésitez pas à aller le consulter auprès d'elles.

Si vous consultez ce document, vous serez en mesure de constater que **le SEVF a changé de firme comptable** et, du même coup, est passé d'un audit (ou examen) financier à un état de la situation financière de notre Syndicat (la nouvelle firme comptable est la Firme MNP). Ainsi, le SEVF économisera une somme importante au niveau de la vérification comptable tout en s'assurant d'un excellent suivi sur sa situation financière. D'ailleurs, à ce propos, le Conseil exécutif continuera sa pratique « traditionnelle » de prendre connaissance des états de résultats des finances du SEVF à chaque mois... toujours pour s'assurer d'une surveillance efficace concernant nos divers postes budgétaires.

## Force majeure (intempéries)



Comme l'hiver débute officiellement cette semaine, il est important de rappeler la [procédure](#) (← cliquez sur le lien) **concernant les congés de force majeure pour intempérie lorsque les cours sont maintenus mais que vous ne pouvez pas vous rendre au travail.**

Rappelons-nous que, lors de discussions avec l'employeur, **le SEVF s'est entendu avec notre CSS pour que le télétravail soit permis quand les cours seront suspendus.** Si jamais vous éprouvez des difficultés avec votre direction d'établissement lors d'une telle situation, il faudra que la personne déléguée de votre école ou centre communique rapidement avec le SEVF.

Naturellement, il faut se rappeler aussi que, lorsqu'on annonce officiellement que les établissements sont fermés, personne n'est obligé de travailler... tout simplement.

## Formation pratique (recherche de maîtres associés)

Lors du CD du mois de décembre, une annonce a été faite concernant le fait qu'il y a toujours un **besoin important de maîtres associés pour accueillir des stagiaires**. Si les besoins en éducation physique et au préscolaire sont probablement plus criants, **n'hésitez pas à donner votre nom si vous êtes intéressé-e à recevoir un stagiaire, et ce, peu importe la discipline dont vous faites partie**.

N'oublions pas que le fait d'avoir suivi la formation de maîtres associées n'est pas nécessaire pour accueillir un stagiaire (même si elle peut s'avérer utile), mais nous devons avoir cinq (5) ans d'expérience pour pouvoir le faire.

## Incivilités en milieu scolaire

L'automne dernier, un **sondage** portant sur les incivilités en milieu scolaire a été effectué par la FSE-CSQ **dans le cadre de l'Offensive pédagogique et professionnelle**. Les résultats de ce sondage ont été publiés et le SEVF a notamment profité d'une sortie médiatique pour dévoiler ses résultats « locaux ». Or, **voici les éléments principaux qu'ont relevés les membres du SEVF** :

- 83% ont constaté une hausse des incivilités (de la part des élèves et des parents) dans les deux dernières années;
- 63% se disent victimes de gestes d'incivilités au moins une à quatre fois par jour;
- 35% se disent victimes d'un geste d'incivilité de la part d'un parent au moins une fois par mois;
- 96% affirment que les incivilités nuisent à la concentration des élèves;
- 93% observent que les incivilités diminuent le temps consacré aux apprentissages.

Il est important de souligner ici que les résultats au niveau national (7 000 répondantes et répondants au niveau de la FSE) sont quasiment identiques à ceux obtenus par le SEVF (environ 140 répondantes et répondants de notre côté).

Finalement, une question de ce sondage concernait aussi des **solutions à proposer**. Très majoritairement, les membres du SEVF souhaitent d'abord et avant tout **qu'on reconnaisse que les incivilités sont un problème**. Deuxièmement, ils désiraient qu'il y ait des **actions réparatrices** ou qu'on applique des **sanctions** contre celles ou ceux qui ont fait preuve d'incivilité. Et un dernier élément était clair pour nos membres : le vouvoiement ou le port de l'uniforme ne fait pas partie des solutions à préconiser pour combattre cette problématique.

Plusieurs bonnes idées peuvent être partagées par le Mouvement ACTES (CSQ), mouvement qui prône les quatre valeurs suivantes : démocratie, écologie, pacifisme et solidarité. Certaines bonnes idées ont été émises au verso (ou VERTso) de l'ordre du jour du CD de décembre 2024.

Il y est question notamment de noms d'organismes qui peuvent vous aider dans la planification et la réalisation de vos **projets visant à verdifier le terrain de votre école ou centre**. De plus, certains autres organismes pouvant aider à financer vos projets sont également nommés (et cette aide financière peut aller jusqu'à 10 000\$ dépendant de votre projet ou de l'organisme).

## Règlement relatif à l'élection

des membres du CE

2425-CD-022

Lors du dernier CD, les personnes déléguées ont voté pour recommander les **propositions de modification au Règlement relatif à l'élection des membres du CE** (il s'agit de recommandations qui seront présentées lors de l'assemblée générale du 28 janvier 2025, pour prise de décision). Ces propositions émanaient d'un travail fait par le Comité des Statuts & règlements du SEVF (et par le Conseil exécutif de notre Syndicat). De plus, le Comité d'élection du SEVF a également été consulté.

Pour ce Règlement, **les changements majeurs** concernent les éléments pour bien **encadrer les élections des membres du CE qui pourraient avoir lieu virtuellement**. Il faut également noter que l'idée de faire la promotion de la **meilleure représentativité des membres du Conseil exécutif** (concernant les femmes et les hommes ET concernant les divers secteurs d'enseignement) apparaîtrait maintenant dans le texte du Règlement.

## Retraite progressive

(prolongation de deux ans)

Suite au dernier règlement de la négociation nationale, nous avons maintenant la **possibilité de prolonger notre retraite progressive pour une période de deux ans**. Il est important de spécifier que la retraite progressive n'est pas de sept (7) ans. En effet, le maximum d'années, lorsque nous signons un contrat de mise à la retraite de façon progressive, demeure toujours de cinq (5). Et, au cours de notre dernière année de contrat, soit à la 5<sup>e</sup> année de notre retraite progressive, nous avons la possibilité de demander à l'employeur de prolonger, pour une période maximale de 2 ans, notre contrat de mise à la retraite de façon progressive (l'employeur peut accepter ou refuser cette demande).

## Attention : date limite !

Les membres du SEVF qui en sont à leur dernière année de retraite progressive (et qui devrait prendre leur retraite au 30 juin 2025) ont donc reçu un courriel pour spécifier qu'une demande de prolongation de deux ans était possible et qu'elle devait être acheminée au Centre de services scolaire d'ici le 20 décembre prochain.

## S statuts & règlements du SEVF

2425-CD-021

Tout comme le Règlement relatif à l'élection des membres du CE du SEVF, les personnes déléguées ont voté pour recommander les **propositions de modification aux Statuts & règlements du SEVF** (il s'agit, là aussi, de recommandations qui seront présentées lors de l'assemblée générale du 28 janvier 2025, pour prise de décision). Et à l'instar du Règlement relatif à l'élection des membres du CE, ces propositions émanaient également d'un travail important fait par le Comité des Statuts & règlements du SEVF (et par le Conseil exécutif de notre Syndicat).

Au niveau des Statuts & règlements du SEVF, les **changements concerneront notamment** :

- La composition du Conseil exécutif (et représentativité de tous les secteurs);
- La composition du Conseil de délégués;
- La description des tâches des personnes déléguées;
- La durée pour laquelle les comités du SEVF seront élus au CD;
- Les éléments touchant les réunions en mode virtuel.

## S surveillances – remplacement du personnel de soutien



Des explications ont été fournies aux personnes déléguées concernant **les paiements que les membres du SEVF peuvent recevoir s'ils remplacent du personnel en service de garde pour des surveillances du midi au primaire** (plan d'urgence mis en place par le CSS).

À la base, le personnel enseignant sera rémunéré en fonction du **taux prévu à la convention du personnel de soutien**. Mais advenant le cas où **quatre (4) membres du personnel du service de garde soient absents (ou 33% de ce personnel)**, le personnel enseignant pourra recevoir **1/1000<sup>e</sup> du traitement avec un ajout de 33% pour le personnel enseignant à 100% de tâche**. Cette manière de faire est applicable depuis le 28 octobre 2024.

# 1, 2, 3... GO !

<b>1<sup>er</sup> janvier 2025</b>	<b>Bonne année 2025 ! Santé et bonheur !</b>
<b>14 janvier 2025</b>	<b>Conseil de délégués (Club de golf Métabéroutin)</b>
<b>22 janvier 2025</b>	<b>Session d'information concernant les EHDAA</b> <i>Invitation à venir par courriel après le temps des Fêtes</i>
<b>28 janvier 2025</b>	<b>Assemblée générale</b> <i>Sujets : Statuts &amp; règlements du SEVF et Règlement relatif à l'élection des membres du CE</i>
<b>11 février 2025</b>	<b>Conseil de délégués (Club de golf Métabéroutin)</b>